

Opération de Développement Rural de Braives
Compte rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural
du mardi 19 avril 2022

Présences :

	NOM Prénom	Présence
1	BATAILLE Cécile*	Présente
2	BURON Catherine*	Excusée
3	CHANTRY Jean Paul	Excusé
4	CORNET Frédéric	Présent
5	DANTINNE Jacques	Présent
6	DANTINNE Gary	Présent
7	DEGEE Eric	Présent
8	DELCOMMINETTE Eric	Présent
9	DENIS Colette	Présent
10	DE COCK Christian*	Présent
11	DE SPIEGELEER Robert	Présent
15	FOHN Valérie	Présent
16	GODFROID Thierry	Présent
17	GUILLAUME Pol*	Présent
18	GUISSE Christelle*	Présent
19	HANUT Frédéric	Excusé

20	HAUDESTAINE Lucien	Présent
21	HEINE Nadine*	Présente
23	LAMBERT Edmée	Présent
26	LEUNEN Sébastien	Présent
27	LOUIS Bruno*	Présent
28	MARS Marie Agnès	Présent
29	PEETERS Olivier	Excusé
30	PINEUR Gilbert	Présent
32	THIANGE Maxime	Présent
33	TOMBALLE Jean-Marie	Excusé
34	VAN DEN BROECK Marc	Présent
36	WARNIER Emmanuel	Présent
37	WIDART Joëlle	Excusée

*mandataire communal

23 membres CLDR présents (6 élus et 17 citoyens)

Vincent GERMEAU, agent ADL de la Commune de Braives

Karine THOLLIER, conseillère en mobilité de la Commune de Braives

Aurélie VANDEBERG, agent FRW (remplaçante de Vincent LEGRAND).

Le Président, Bruno LOUIS, introduit la séance et reprend l'ordre du jour de la réunion :

- Présentation du dossier pour remise d'avis - permis d'urbanisme pour la création d'une piste cyclo-piétonne afin de prolonger le chemin n°13 (modification du relief du sol et aménagement d'une aire de repos)
- Présentation et discussions sur le projet Cimetière nature dans le cadre de l'appel à projet BiodiverCité
- Divers : Groupe économie (ADL)

Le compte-rendu de la dernière CLDR (23/02/2022) est approuvé.

En suivi de la dernière réunion, Aurélie VANDEBERG, informe qu'un appel à de nouveaux membres citoyens sera présent dans le prochain bulletin communal afin de rééquilibrer la part élus-citoyens.

Elle fait également le retour de la séance d'information qui a eu lieu à Ciplet le 30 mars dernier qui avait pour but d'informer les habitants de l'évolution du projet suite aux dernières actualités en matière de subsides Développement rural.

1. Demande d'avis pour le dossier de création d'une piste cyclo-piétonne

Karine THOLLIER présente les différents points du dossier qui avait été transmis à tous les membres de la CLDR avant la réunion. Elle présente également les avis formulés par les autres commissions consultées.

Un plan pour localiser le projet avec vue du réseau cyclable aurait été utile pour recontextualiser le tronçon dans le réseau global. Il est diffusé finalement en cours de réunion.

Quelques questions d'éclaircissement sont posées durant la présentation :

- L'accès pour l'agriculteur à ses terres rue de Ciplet est-il indispensable ? confirmation qu'il n'est pas possible d'avoir accès via la rue de Ciplet pour cette parcelle située entre deux habitations... Par ailleurs cet accès sera aussi intéressant pour les cyclistes venant du sud de la rue de Ciplet.
- Dans la foulée la question se pose si la création d'une voirie cyclable rendra la zone bâissable (zone urbanisable au plan de secteur) ? précision qu'il faut bien un accès à une voirie routière.
- Quels sont les dispositifs prévus pour signaler aux cyclistes qu'ils arrivent à un croisement (côté Ciplet) ? un panneau stop et potelet.
- La rue Jean Jaurès est évoquée, certains soulignent l'intérêt de mettre cette rue en sens unique.
- La remarque est posée de pourquoi il n'a pas été envisagé une piste cyclable (aménagement mixte de la route avec bande centrale suggérée et autres aménagements ralentissant les voitures) côté gauche de la rue de Ciplet (quand on vient de la rue de Bolland) afin de ne pas devoir traverser le carrefour à l'entrée de Ciplet pour descendre la rue Jean Jaurès. La Commune rappelle que hors agglomération, vu la vitesse des voitures, il n'est pas possible d'aménager une bande suggérée, il faut un site propre.
- Le coût des travaux et subsides est rappelé : la première estimation est de 135.000€ avec 20 % à charge communale. Une estimation plus précise sera bientôt réalisée. Le subside maximum est de 220.000€ (enveloppe fermée). L'acquisition du terrain (bande de 160m sur 2 m 80) a été évaluée par un notaire à 8.100€ (18€/m²) en plus du montant ci-dessus. Un participant s'inquiète dans ce sens de l'analyse récente réalisée par la Cour des Comptes sur les projets mobilité et voir si les subsides pour ce projet seraient menacés. NDLR : Monsieur Degée a envoyé l'article aux participants après la réunion qui met en avant l'analyse et les effets sur le terrain des derniers plans cyclables et l'importance d'avoir une réelle politique coordonnée à l'échelle de la Wallonie. Rien ne mentionne un abandon de certains subsides.

- Une question est également aussi posée sur l'épaisseur du béton qui paraît fortement exagérée (23 cm). Le produit n'ayant apparemment pas encore fait ses preuves. Une interpellation dans ce sens sera faite par la Commune au bureau d'étude. Monsieur Pineur remet au Bourgmestre sa recherche (attention cependant que le revêtement doit être renforcé sur la partie accueillant du charroi agricole).
- Monsieur Tomballe excusé à la réunion pour maladie suggère de placer un banc à l'aire de repos (non présenté en réunion). NDLR : Proposition à examiner par la Commune.

Suite à la discussion, plusieurs propositions d'amélioration au niveau des aménagements sont exprimées et validées par le groupe pour se retrouver dans l'avis :

- Au niveau de l'angle de la rue de Cipllet côté Ville-en-Hesbaye il est suggéré d'aménager une protection type rambarde de sécurité en bois le long de la haie qui se prolonge au-delà du tournant pour sécuriser les cyclistes des éventuelles sorties de route. La haie n'a pas cette fonction de sécurité. Le déplacement de l'accès agricole au-delà du virage a été évoqué afin de pouvoir prolonger la rambarde de sécurité dans le virage.
- Une signalisation appropriée devra être utilisée à la fois pour les cyclistes et automobilistes aux espaces de croisement. Au carrefour avec la rue Jean-Jaurès il serait utile de guider les cyclistes via un marquage au sol par exemple, de la continuité du réseau vers Cipllet via la rue Jean Jaurès.
- Veiller à annoncer et aménager pas uniquement le carrefour côté Cipllet mais aussi le tronçon venant de Ville rue de Cipllet avant le tournant : aménagement ayant pour but de ralentir les voitures avant le tournant.
- Au niveau de la hauteur de la haie, veiller à ne pas monter trop haut et entretenir pour garantir une visibilité aux cyclistes qui débouchent aux croisements. Veiller également à assurer la visibilité au niveau de l'aire de repos.
- Vérifier à ce que les aménagements prévus pour signaler aux cyclistes les croisements (potelet) permettent le passage de vélo cargo de gabarit plus large.

Eléments défavorables sur l'ouverture de voirie à cet endroit :

- Madame Mars souligne que ce tronçon ne prend pas en compte la sécurisation des déplacements des nombreux habitants de la rue de la Motte, rue Bolland, et leurs pôles d'activités (manège, église, salle paroissiale). Elle répète sa proposition d'alternative par la rue de la Motte et la rue de Cipllet (depuis le débouché de la rue du Bolland) pour maximiser la sécurisation des cyclistes potentiels. Le Bourgmestre répond qu'il n'est pas possible de relier toutes les rues habitées au réseau. Un choix a été fait et confirmé par la Région Wallonne qui tient compte du prolongement d'un tronçon existant repris au niveau des points nœuds et qui a l'avantage de desservir les 3 villages (Avennes, Ville et Cipllet).
- Plusieurs personnes demandent s'il est possible d'allouer les subsides concernés pour un autre projet qui aurait plus de sens selon eux, mais la Commune répond que cela n'est pas possible. Soit, ils sont utilisés sur ce projet, soit, ils sont perdus.

Il est ensuite proposé aux participants de se positionner via un carton vert (favorable) ou rouge (défavorable) au projet moyennant l'intégration des remarques d'amélioration pour l'aménagement :

- 5 avis défavorables
- 3 votes blancs
- 15 favorables

La tâche n'a pas été simple pour le groupe de voter. Certains citoyens expriment leur souhait d'être impliqué dans le choix des aménagements et ne pas donner simplement des avis sur des aménagements figés.

Marc Van Den Broeck témoigne de son dernier séjour en Flandre et en Hollande, et du choix récurrent d'aménagement en site propre pour les cyclistes chaque fois que c'est possible. Politique cyclable forte et inévitable si le souhait est d'encourager la pratique du vélo.

2. Appel à projet BiodiverCité

Vu le temps consacré au premier point, le point BiodiverCité est rappelé brièvement.

- **Montant** : Maximum **12.000 €** par commune et par an (**10.000 €** pour une ou plusieurs fiches-actions (dont max 2.500 € pour la sensibilisation) + **2.000 €** pour la « Semaine de l'arbre 2022 » (achat de plants indigènes et animations)
- **Délai 2022** : ouverture de l'appel en mars et clôture pour début juin
- **Postes éligibles** : biodiversité et bâti, cimetières nature, lutte contre les EEE, plantations, pollinisateurs, protection d'espèces et de sites, actions de sensibilisation, sentiers et chemins, zones humides et cours d'eau.

Rappel que même si la commune manque de moyens humains au niveau du service environnement, mais vu qu'elle n'avait pas répondu l'année passée, le Collège avait déjà souligné à la dernière CLDR la proposition de répondre à l'appel avec un projet autour de l'aménagement des cimetières pour plus de biodiversité. Ce type de projet pourrait assez facilement être rentré vu les expériences des autres communes, associations actives dans le domaine et l'aide du Parc Naturel qui sera contacté.

Après quelques exemples inspirant d'aménagements possibles pour améliorer la biodiversité dans les cimetières, Karine explique la volonté de commencer par une expérience pilote au niveau du cimetière de Ciplet qui a déjà fait l'objet d'une visite par l'association Ecowal spécialisée dans la reconversion des cimetières nature en 2021.

Les membres de la CLDR se disent intéressés à commenter la fiche par leurs idées. La fiche sera mise en ligne sur un espace partagé. Les idées sont les bienvenues avant le 12 mai, où Karine se rendra sur place avec le Parc naturel et Ecowal.

Déjà quelques idées partagées : prévoir des plantations d'arbres compatibles avec l'endroit de recueillement, prévoir des bancs, ...

Cette année le délai est cours pour permettre une consultation large sur les projets envisageables dans cet appel, mais Sébastien LEUNEN souligne que la volonté du Parc est de faire participer les citoyens davantage en amont pour l'année prochaine. Le Parc jouera probablement un rôle dans ce sens.

3. Divers et suites

Vincent Germeau signale rapidement à la CLDR que dans le cadre de la mise en place du comité de suivi de l'ADL, l'idée est de lancer un GT économie regroupant des membres de la CLDR intéressés et d'y ajouter des acteurs économiques locaux du territoire. Il faut compter +/-2 réunion/an. Suite à une question pour comprendre le lien avec le PCDR, Vincent rappelle que les actions menées par l'ADL sont liées aux fiches économie du PCDR. Cela permet d'avoir un suivi des actions souhaitées lors de la construction du PCDR par certains membres. L'appel sera lancé par mail. La première rencontre aurait lieu en juin.

La réunion se clôture vers 22h25' avec l'annonce des prochaines rencontres :

- Pour le 12 mai: avis – participation fiche BiodiverCité (Cimetière nature)
- Mai-juin : GT mobilité - Travail sur le volet piéton
- Juin : GT économie
- Prochaine CLDR: septembre (à la Gare de Braives? Visite de la Halle?)

Pour le secrétariat de la CLDR,
Aurélie Vandeberg

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, adressez-vous
au n° 019/58 93 20 ou par courriel : a.vandeberg@frw.be*